

UNIVERSITÉ DE  
VERSAILLES  
ST-QUENTIN-EN-YVELINES



FACULTÉ DE  
DROIT ET SCIENCE  
POLITIQUE

université PARIS-SACLAY

## **FORMATION DROIT DE LA CONSOMMATION**

*Présentation du droit contractuel général européen et interne  
de la consommation*

*Actualité depuis la loi n° 2017-203 du 21 février 2017 ratifiant  
l'ordonnance de recodification du code de la consommation*

## **CLUB DES MEDIATEURS DE SERVICES AU PUBLIC**

**Vendredi 8 février 2019 – 9h30 – 17h30**

Ministères économiques et financiers  
Immeuble ATRIUM - Salle 0213  
5 place des Vins de France - Paris 12<sup>ème</sup>

**Natacha Sauphanor-Brouillaud**

*Agrégée des facultés de droit  
Professeur à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines  
Expert du pôle « Droit des contrats, de la consommation et du commerce électronique » du  
réseau d'experts en droit Trans Europe Experts  
Membre de la Commission des clauses abusives (Personnalité qualifiée)*

**PRESENTATION DE L'INTERVENANT  
PROGRAMME**

## **Intervenant**

---

**Natacha Sauphanor-Brouillaud** est agrégée des facultés de droit et **professeur de droit privé à l'Université de Versailles St-Quentin-en-Yvelines (Paris-Saclay).**

<http://www.facdrait-sciencepo.uvsq.fr/les-enseignants-en-droit-prive/mme-nathalie-sauphanor-brouillaud--368763.kjsp?RH=1359623315757>

Spécialiste de droit de la consommation, **elle est l'auteur principal du traité « Les contrats de consommation – Règles communes »**, publié en collaboration avec C. Aubert de Vincelles, G. Brunaux, L. Usunier dans la collection LGDJ, traité de droit civil. Après une première édition en 2012, une deuxième édition est parue au mois de décembre 2018. (<https://www.lgdj.fr/les-contrats-de-consommation-regles-communes-9782275042664.html>)

Rédactrice de nombreuses chroniques de droit de la consommation, **elle est co-titulaire du Panorama annuel « Droit de la consommation » au Recueil Dalloz.**

**Elle a assuré la co-direction du pôle "Droit des contrats, de la consommation et du commerce électronique" du réseau européen d'experts en droit *Trans Europe Experts*** au sein duquel elle est actuellement expert.

[www.transeuropexperts.eu](http://www.transeuropexperts.eu)

**Elle est membre de la Commission des clauses abusives**, en qualité de personnalité qualifiée, depuis le 8 décembre 2014. <http://www.clauses-abusives.fr>

**En 2017, elle a été nommée par l'Ecole Nationale de la Magistrature, directrice de la session de formation continue des magistrats sur les contentieux relatifs aux contrats de consommation.**

## **PROGRAMME DE LA FORMATION : 9h30 – 17h30**

### **9h30 – 11h15 - 1<sup>er</sup> thème : Présentation des difficultés liées au champ d'application du litige relevant de la médiation de la consommation**

La médiation de la consommation et les autres modes de règlement alternatif des différends

- La loi Justice XXI<sup>ème</sup> siècle
- Le projet de loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice

Les parties au litige relevant de la médiation de la consommation

- Les parties : le professionnel ; le consommateur ; l'exclusion du non professionnel
- L'incidence des opérateurs de plateformes numériques

Le litige de nature contractuelle relevant de la médiation de la consommation

- La qualification du contrat : vente ou prestation de service
- Le régime contractuel : un contrat ne relevant pas exclusivement du code de la consommation
- Spécificités du droit de la consommation -ordre public et office du juge (C. consom., art. R. 632-1)- et incidences sur le rôle du médiateur de la consommation

11h15 – 11h30 : Pause

### **11h30 – 12h - 2<sup>ème</sup> thème : Présentation de l'articulation des règles du droit contractuel de la consommation**

- Règles générales applicables à tous les contrats de consommation
- Règles adaptées au contexte de conclusion du contrat de consommation
- Règles spéciales à certaines prestations du droit de la consommation

### **12h -12h30 - 3<sup>ème</sup> thème : Focus sur des règles générales applicables à tous les contrats de consommation**

- 12h - 12h30 : Les informations précontractuelles

12h30-14h : Pause déjeuner

### **14h – 15h15 - 3<sup>ème</sup> thème (suite) : Focus sur des règles générales applicables à tous les contrats de consommation**

- La clarté des clauses
- Les clauses abusives

15h15 – 15h30 : Pause

### **15h30 – 17h30 - 4<sup>ème</sup> thème : Focus sur des règles adaptées au contexte de conclusion du contrat de consommation**

- Commerce électronique
- Contrat conclu hors établissement
- Contrat conclu par voie téléphonique